

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien milieux aquatiques à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi de technicien milieux aquatiques, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Contribuer aux études stratégiques permettant de définir la planification et les principes d'actions dans le domaine des milieux aquatiques – Participer à l'élaboration du programme pluriannuel de travaux – Assurer le suivi des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau par bassin versant : programmation technique et financière, études diagnostics, programmation et suivi des travaux, procédures réglementaires, lancement et suivi des marchés, contact avec les communes, propriétaires et riverains.

Mettre en place et assurer le suivi de l'évaluation de l'impact des projets sur les milieux et de l'évaluation générale de la qualité des milieux. Assurer des missions de conseil et d'expertise en interne à la direction du cycle de l'eau, auprès des autres directions de Nantes Métropole, des communes, des propriétaires de cours d'eau, dans le domaine des cours d'eau.

Travailler en transversalité avec les thématiques telles que la biodiversité, l'agriculture, la prévention des inondations.

Contribuer aux échanges techniques avec les partenaires institutionnels (AELB, communes, police de l'eau, syndicats de rivière...). Participer au développement du SIG.

Contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de la GEMAPI. Appliquer la démarche qualité, sécurité, environnement, et pratique de l'amélioration continue (politique QSE, approche processus, etc.). Assurer le suivi des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau par bassin versant : programmation technique et financière, études diagnostics, programmation et suivi des travaux, procédures réglementaires, lancement et suivi des marchés, contact avec les communes, propriétaires et riverains.

Utiliser les outils QSE mis à disposition (suivi réclamations, fiches BCP, etc.). Le poste nécessite de pouvoir ponctuellement se rendre disponible en soirée afin de participer à des réunions publiques et des rendez-vous avec des partenaires, externes, des propriétaires.

Décide,

Article 1 : L'emploi de technicien milieux aquatiques à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux territoriaux 2ème classe, à savoir au minimum indice brut 401 et au maximum indice brut 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 JUIL. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée


Aicha BASSAL

mises en ligne le :

17 JUIL. 2025